



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/COP/DEC/IX/22
9 octobre 2008

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Neuvième réunion
Bonn, 19–30 mai 2008
Point 4.11 de l'ordre du jour

DÉCISION ADOPTÉE PAR LA CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE À SA NEUVIÈME RÉUNION

IX/22. *L'Initiative taxonomique mondiale : questions découlant de la décision VIII/3, y compris l'élaboration d'éléments livrables axés sur les résultats*

La Conférence des Parties :

Consciente que les activités entreprises dans le cadre de l'Initiative taxonomique mondiale ne doivent pas aller à l'encontre de la législation nationale du pays d'origine,

1. *Se félicite* des progrès réalisés dans l'établissement de listes de contrôle nationales et mondiales largement accessibles des espèces connues, qui indiquent leurs noms scientifiques valides, y compris les synonymes, en s'appuyant sur les meilleures révisions systématiques disponibles, constituant un pas vers la création d'un registre mondial de la flore, de la faune, des microorganismes et autres organismes, et *encourage* toutes les organisations concernées à continuer de mettre au point et de diffuser des outils et techniques, de rassembler des données, de prélever et de conserver des spécimens de référence, et de renforcer les capacités y relatives afin d'achever les travaux de préférence d'ici à 2010 pour les plantes et d'ici à 2012 pour tous les autres organismes, l'ajout de nouveaux spécimens devant se poursuivre au-delà de ces dates;

2. *Se félicite également* des progrès réalisés dans la création d'un fonds spécial éventuel pour l'Initiative taxonomique mondiale et *encourage* BioNET-INTERNATIONAL et le Comité directeur intérimaire du Fonds spécial de cette initiative à continuer de chercher des sources de financement appropriées de manière à rendre ce Fonds opérationnel avant 2010, en tenant compte des objectifs de renforcement des capacités, de promotion du transfert de technologie et de contribution à une accumulation accélérée de connaissances sur la diversité des espèces dans les pays, y compris ceux qui sont dotés de niveaux élevés de diversité biologique, notamment au moyen d'inventaires des espèces dans les zones désignées comme prioritaires par les gouvernements nationaux respectifs, et à créer dès que possible un fonds d'affectation spéciale par l'entremise d'un comité directeur reflétant l'équilibre régional, et faire rapport sur les progrès accomplis à la dixième réunion de la Conférence des Parties;

3. *Reconnaît* le rôle et l'importance des collections d'histoire naturelle et des institutions taxonomiques pour la réalisation des buts de la Convention et *prend note* du débat sur la Déclaration

Buffon au colloque international tenu à Paris les 18 et 19 octobre 2008 (UNEP/CBD/COP9/20/Add.2, annexe I);

4. *Notant* que les activités de renforcement des capacités taxonomiques pourraient se poursuivre au-delà de 2010,

a) *Approuve* les éléments livrables axés sur les résultats contenus dans l'annexe à la présente décision en tant que produits pertinents du programme de travail sur l'Initiative taxonomique mondiale;

b) *Prie instamment* les Parties et *invite* les autres gouvernements et les organisations concernées à exécuter les activités inscrites au programme de travail de sorte à obtenir les produits escomptés de manière ponctuelle et de fournir des informations dans les langues locales, y compris le nom local des espèces, selon qu'il convient;

c) *Prie* le Secrétaire exécutif de faire rapport sur les progrès accomplis dans ce sens à la dixième réunion de la Conférence des Parties et à une réunion de l'Organisme subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques avant la dixième réunion de la Conférence des Parties;

5. *Souligne* la nécessité de mettre en œuvre des activités de renforcement des capacités, y compris la formation en taxonomie, et de mobiliser les fonds nécessaires, en particulier dans les pays en développement, notamment les pays les moins avancés d'entre eux et les petits États insulaires en développement, ainsi que les pays à économie en transition, afin de leur permettre d'exécuter les activités programmées nécessaires pour réaliser et suivre les progrès réalisés dans l'obtention des produits escomptés;

6. *Invite* les Parties, les autres gouvernements, les organisations internationales, les institutions de financement et les autres donateurs à fournir un appui suffisant à l'établissement d'une liste de contrôle largement accessible des espèces connues citant leurs noms scientifiques valides et les synonymes, et un appui ponctuel aux pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, et les pays à économie en transition, ainsi que les pays dotés de niveaux élevés de diversité biologique, selon qu'il conviendra, pour l'exécution des activités programmées contenues dans l'annexe à la présente décision, y compris le renforcement des capacités humaines, systémiques et institutionnelles associé;

7. *Prie* le Secrétaire exécutif d'élaborer des activités programmées sur la diversité biologique insulaire et les aires protégées en consultation avec le mécanisme de coordination de l'Initiative taxonomique mondiale, afin de développer pleinement le programme de travail de l'Initiative, en donnant suite aux activités identifiées dans la décision VIII/3;

8. *Prie* le Secrétaire exécutif d'inclure la mobilisation de ressources pour l'exécution des activités incluses dans le programme de travail de l'Initiative taxonomique mondiale comme point à examiner à des futures réunions de donateurs qui pourraient éventuellement avoir lieu, selon les besoins, aux marges de la réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et d'autres organes subsidiaires avant la dixième réunion de la Conférence des Parties.

*Annexe***ÉLÉMENTS LIVRABLES AXÉS SUR LES RÉSULTATS POUR CHACUNE DES ACTIVITÉS INSCRITES AU PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'INITIATIVE TAXONOMIQUE MONDIALE**

La mise en œuvre fructueuse des éléments livrables axés sur les résultats suivants peut être réalisée grâce aux contributions des Parties, des autres gouvernements et des organisations internationales. Des acteurs ont été suggérés pour les activités et les produits particuliers par le biais du Mécanisme de coordination de l'Initiative taxonomique mondiale. Les autres organisations sont également invitées à y contribuer en tant qu'acteurs éventuels.

Objectif opérationnel 1 : Évaluer les besoins et les moyens dans le domaine de la taxonomie aux niveaux national, régional et mondial en vue de l'application de la Convention

Activité programmée 1 : Évaluations des besoins des pays dans le domaine de la taxonomie et identification des priorités

Produit 1.1.1. Élaborer une enveloppe d'appui aux évaluations qui sera rendu disponible d'ici à la fin de 2009 par le biais du portail de l'Initiative taxonomique mondiale, mettant à profit les évaluations faites à ce jour sur les site Internet de BioNET-INTERNATIONAL. Les acteurs pourraient inclure les Parties, BioNET-INTERNATIONAL, le mécanisme de coordination de l'Initiative taxonomique mondiale et d'autres compilateurs d'évaluations des besoins en matière de taxonomie.

Produit 1.1.2. Une évaluation des besoins en matière de taxonomie dans un secteur au moins devra être achevée par 10% des Parties d'ici à 2010 et par 25% de toutes les Parties d'ici à 2012. Les acteurs pourraient inclure les Parties avec le concours d'institutions et de réseaux taxonomiques et des correspondants nationaux de l'Initiative taxonomique mondiale.

Activité programmée 2 : Évaluations des besoins régionaux en matière de taxonomie et identification des priorités

Produit 1.2.1. Achever d'ici à la fin de 2009 une évaluation régionale pilote au moins dans une sous-région des Nations Unies, intégrée avec la mise en œuvre d'un domaine thématique ou d'une question intersectorielle de la CDB. Les résultats et les leçons apprises peuvent être soumises à la quatorzième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et diffusées par le mécanisme du Centre d'échange. Les acteurs pourraient inclure BioNET-INTERNATIONAL, CBOL, Species 2000 et ITIS Catalogue of Life.

Activité programmée 3 : Évaluation des besoins mondiaux en matière de taxonomie.

Produit 1.3.1. Achever d'ici à la fin de 2009 des évaluations mondiales des besoins en matière de taxonomie pour deux domaines thématiques ou questions intersectorielles de la CDB. Les acteurs pourraient inclure BioNET-INTERNATIONAL, CABI, le Système mondial d'information sur la biodiversité (GBIF), l'Union mondiale pour la nature (UICN) et les centres internationaux de recherche agricole.

Activité programmée 4 : Sensibilisation et éducation du public

Produit 1.4.1. Compiler et diffuser d'ici à la fin de 2009 une enveloppe de ressources comprenant des informations de base et des idées de publicité pour des groupes ciblés. Les acteurs suggérés pourraient inclure le mécanisme de coordination de l'Initiative taxonomique

mondiale, Initiative mondiale sur la communication, l'éducation et la sensibilisation du public, et mécanisme du Centre d'échange de la Convention.

Produit 1.4.2. Organiser d'ici à 2010 une exposition au moins, à une institution taxonomique nationale, sur l'importance de la taxonomie mentionnant l'Initiative taxonomique mondiale, aussi bien physiquement que sur la Toile. Les acteurs pourraient inclure les Parties, organes concernés participant à l'Initiative mondiale sur la communication, l'éducation et la sensibilisation du public, Consortium de partenaires scientifiques sur les musées et les herbariums nationaux.

Produit 1.4.3. Fournir d'ici à 2015 des pages internet de pays avec des listes d'espèces et des matériels d'identification de la faune et de la flore nationales (émanant des informations disponibles dans la littérature qui constituent les informations de base aux fins de recherches additionnelles). Les acteurs pourraient inclure le Système mondial d'information sur la biodiversité (GBIF) et ses partenaires, Species 2000 et ITIS Catalogue of Life.

Objectif opérationnel 2. Donner des orientations pour aider à la mobilisation des ressources humaines et à la mise en place et au fonctionnement de systèmes et infrastructures nécessaires à l'obtention, à la collecte et à l'entretien des spécimens biologiques sur lesquels est fondé le savoir taxonomique

Activité programmée 5 : Renforcement des capacités aux niveaux mondial et régional pour favoriser l'accès aux informations taxonomiques ou en produire

Produit 2.5.1. Créer un registre en ligne de dépositaires de collections biologiques qui fournit des identificateurs mondialement uniques pour ces collections, et entamer d'ici à 2012 une analyse de pays et de régions qui ne possèdent pas une infrastructure essentielle de collections. Les acteurs pourraient inclure la FAO, CBOL, le Système mondial d'information sur la biodiversité (GBIF), CETAF, NSCA, MOSAIC, Species 2000 et ITIS Catalogue of Life.

Produit 2.5.2. Toutes les Parties devront d'ici à 2012 élaborer des priorités et plans d'action nationaux et régionaux pour le renforcement des capacités taxonomiques, sur la base des évaluations nationales et régionales des besoins taxonomiques. Les acteurs pourraient inclure la FAO, les gouvernements nationaux avec le concours d'institutions et de réseaux taxonomiques ainsi que les correspondants nationaux de l'Initiative taxonomique mondiale et le mécanisme de coordination de cette initiative.

Produit 2.5.3. Renforcer les positions à long terme des taxonomistes afin de créer des compétences taxonomiques adéquates pour tous les principaux groupes d'organismes dans toutes les régions et doubler d'ici à 2020 les effectifs taxonomiques. Les acteurs pourraient inclure toutes les Parties et tous les pays, la FAO.

Produit 2.5.4. Formuler et promouvoir d'ici à 2012 des normes internationales pour préserver et entretenir des spécimens biologiques et organismes cultivés en tant que ressource pour des études taxonomiques. Les acteurs pourraient inclure la FAO, les institutions taxonomiques, le mécanisme du Centre d'échange de la Convention, le Forum mondial de la science de l'OCDE, BioNET-INTERNATIONAL, GCRAI, la Fédération mondiale pour la collection de cultures (WFCC), l'Organisation européenne des collections de cultures (ECCO).

Produit 2.5.5. Elaborer et préserver d'ici à 2020 les collections taxonomiques qui sont l'infrastructure de base des savoirs pour l'application de la CDB avec pour but de chaque Partie de maintenir un centre institutionnel au moins d'excellence taxonomique au niveau national ou, selon qu'il conviendra, au niveau régional, ou d'y avoir accès. Les acteurs pourraient inclure la

FAO, les gouvernements nationaux, les institutions et réseaux taxonomiques, le Forum mondial de la science, GCRAI, l'Institut européen distribué de taxonomie (EDIT), BioNET-INTERNATIONAL, WFCC, l'Organisation européenne des collections de cultures (ECCO).

Produit 2.5.6. Identifier d'ici à 2010 pour toutes les Parties les collections nationales de référence biologique. Les acteurs pourraient inclure toutes les Parties et tous les pays, la FAO.

Activité programmée 6 : Consolidation des réseaux existants aux fins de la coopération régionale dans le domaine de la taxonomie

Produit 2.6.1. Inclure d'ici à 2012 toutes les institutions taxonomiques dans des réseaux appropriés afin d'évaluer et de renforcer les capacités. Les acteurs pourraient inclure BioNET-INTERNATIONAL, autres réseaux taxonomiques, institutions taxonomiques nationales, GSF, GCRAI, WFCC, Organisation européenne des collections de cultures (ECCO).

Produit 2.6.2. Renforcer d'ici à la fin de 2009 les réseaux de coopération technique en matière de taxonomie dans dix sous-régions des Nations Unies au moyen de la publication d'un manuel de pratiques modèles. Les acteurs pourraient inclure BioNET-INTERNATIONAL.

Produit 2.6.3. Identifier les plateformes régionales de codes-barres ADN en tenant compte d'autres initiatives pertinentes et les incorporer, d'ici 2010, dans le réseau de laboratoires éminents du Consortium pour le code barre du vivant (CBOL), selon qu'il convient et conformément à la législation nationale. Les acteurs pourraient inclure les gouvernements nationaux, CBOL.

Objectif opérationnel 3. Faciliter la mise en place d'un système/infrastructure amélioré et efficace d'accès aux informations taxonomiques, veillant en priorité à ce que les pays d'origine aient accès aux informations concernant les éléments constitutifs de leur diversité biologique

Activité programmée 7 : Mettre au point un système mondial coordonné d'informations dans le domaine de la taxonomie

Produit 3.7.2. Élaborer d'ici à 2012 une norme acceptée à l'échelle internationale pour les descriptions au niveau des collections en vue de clarifier les avoirs des collections avant que tous les spécimens ne soient inclus dans la base de données. Les acteurs pourraient inclure le Système mondial d'information sur la biodiversité (GBIF), le groupe de travail sur les bases de données taxonomiques, Genbank/EMBL/DDBJ.

Produit 3.7.3. Produire d'ici à 2012 une liste de contrôle largement accessible des espèces connues, constituant un pas vers la création d'un registre complet de la flore, de la faune, des microorganismes et autres organismes. Les acteurs pourraient inclure le Système mondial d'information sur la biodiversité (GBIF), Species 2000 et ITIS Catalogue of Life, les institutions taxonomiques, Encyclopédie de la vie (EOL), BioNET-INTERNATIONAL.

Produit 3.7.4. Rendre numériquement disponible d'ici à la fin de 2008 un milliard de fichiers de spécimens. Les acteurs pourraient inclure le Système mondial d'information sur la biodiversité (GBIF), les institutions détentrices de collections.

Produit 3.7.5. Accroître les moyens et le rythme de numérisation de la littérature taxonomique, incorporant des interfaces simples et efficaces pour l'emplacement du contenu biologique et l'accès à ce contenu, interopérable avec de grands projets biologiques et structuré conformément à des normes appropriées en matière de données. Les jalons du programme de bibliothèque sur

le patrimoine de la diversité biologique sont les suivants : 6 000 000 de pages disponibles d'ici à la fin de 2008; 15 000 000 de pages disponibles d'ici à la fin de 2009; et 25 000 000 de pages disponibles d'ici à la fin de 2010. Les acteurs pourraient inclure Biodiversity Heritage Library, bibliothèques de grandes institutions taxonomiques, AnimalBase, BiodivHeritage, le Scientific Electronic Library Online (SciELO), la Society for General Microbiology (IJSEM Online Issues) ainsi que d'autres plateformes d'accès ouvert.

Produit 3.7.6. Élaborer d'ici à 2010 au moins cinq traitements taxonomiques fondés sur la Toile qui couvriront de grands groupes taxonomiques, des écosystèmes ou des régions et ce, en vue de pouvoir faire une étude comparée de leur utilité. Les acteurs pourraient inclure Creating a Taxonomy e-science Project (CATE), l'Institut européen distribué de taxonomie (EDIT), INTeGrated Open TAXonomic Access (INOTAXA) et Plozi.org.

Produit 3.7.7. Élaborer d'ici à 2010 un prototype de système mondial d'information librement accessible sur les espèces comme l'a demandé l'"Initiative 2010 de Postdam", ainsi que, d'ici 2020, une version globale contenant des informations sur toutes les espèces. Les acteurs pourraient inclure Encyclopédie de la vie (EOL), Fishbase, le groupe de travail sur les bases de données taxonomiques, le Système mondial d'information sur la biodiversité (GBIF), BioNET-INTERNATIONAL, Species 2000 et ITIS Catalogue of Life.

Produit 3.7.8. Créer d'ici à 2010 un système de pages internet sur les espèces, avec la participation de la communauté, ainsi qu'un programme pour leur expansion et leur durabilité. Les acteurs pourraient inclure Encyclopédie de la vie (EOL), FishBase, Système mondial d'information sur la biodiversité (GBIF), BioNET-INTERNATIONAL, Species 2000 et ITIS Catalogue of Life.

Produit 3.7.9. Peupler de manière durable d'ici 2012 un ou plusieurs systèmes dotés de liens et de références à des clés, guides et autres outils d'identification pour couvrir toutes les régions. Les acteurs pourraient inclure EOL, le Centre international de physiologie et d'écologie des insectes (ICIPE), BioNET-INTERNATIONAL, Species 2000 et ITIS Catalogue of Life.

Objectif opérationnel 4. Incorporer dans les principaux programmes thématiques de travail de la Convention les objectifs fondamentaux d'un point de vue taxonomique afin de produire les informations nécessaires à la prise de décisions concernant la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et de ses éléments constitutifs

Activité programmée 8 : Diversité biologique des forêts

Produit 4.8.1. Dresser d'ici à 2015 un inventaire d'espèces ayant des valeurs économiques et écologiques pour la diversité biologique des forêts, l'état de leur conservation et leur distribution, y compris un indicateur potentiel de la diversité biologique souterraine et des systèmes d'échantillonnage appropriés. Les acteurs pourraient inclure les gouvernements nationaux, les départements des forêts, les institutions taxonomiques, le Système mondial d'information sur la biodiversité et le programme de biologie et de fertilité des sols tropicaux du Groupe international pour la recherche agricole internationale.

Produit 4.8.2. Créer d'ici à 2010 un mécanisme destiné à traiter des données sur l'étendue des forêts et les données de spécimens accessibles par le biais des normes du groupe de travail sur les bases de données taxonomiques, afin de faciliter le travail d'inventaire. Les acteurs pourraient inclure le Système mondial d'information sur la biodiversité (GBIF), le groupe de travail sur les bases de données taxonomiques, Species 2000 et ITIS Catalogue of Life, le Centre mondial de surveillance pour la conservation du PNUE.

Activité programmée 9 : Diversité biologique marine et côtière

Produit 4.9.1. Créer d'ici à 2010 un centre d'échange d'information sur les guides taxonomiques et d'autres outils d'identification pour les invertébrés de mangroves, peuplé avec toutes les informations disponibles. Les acteurs pourraient inclure la FAO, l'EOL, les taxonomistes, le Recensement de la vie marine, le système d'information biogéographique sur les océans, Species 2000 et ITIS Catalogue of Life, le mécanisme du centre d'échange.

Produit 4.9.2. Produire d'ici à 2012 un guide sur les principaux groupes d'algues marines. Les acteurs pourraient inclure la FAO, les institutions taxonomiques, le système d'information biogéographique sur les océans.

Activité programmée 10 : Diversité biologique des terres arides et subhumides

Produit 4.10.1. Dresser d'ici à 2015 un inventaire des espèces qui ont des valeurs économiques et écologiques pour la diversité biologique des terres arides et subhumides, leur état de conservation, leur écologie et leur répartition, y compris des indicateurs possibles de la diversité biologique souterraine et des systèmes d'échantillonnage appropriés. Les acteurs pourraient inclure les gouvernements nationaux, les institutions taxonomiques, le Système mondial d'information sur la biodiversité (GBIF).

Produit 4.10.2. Produire et expérimenter d'ici à 2012 une boîte à outils d'identification pour un habitat en zone aride, y compris les lichens et autres biotes crustaux. Les acteurs pourraient inclure le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

Activité programmée 11 : Diversité biologique des eaux intérieures

Produit 4.11.1. Créer d'ici à 2010 un centre d'échange d'informations sur les guides taxonomiques et autres outils d'identification des poissons d'eau douce, peuplé de toutes les informations disponibles. Les acteurs pourraient inclure la FAO, EOL, les taxonomistes, le mécanisme du Centre d'échange.

Produit 4.11.2. Générer d'ici à 2010 une analyse des lacunes à l'échelle mondiale des guides d'identification des poissons d'eau douce. Les acteurs pourraient inclure la FAO, EOL, les taxonomistes, le mécanisme de centre d'échange.

Activité programmée 12 : Diversité biologique agricole

Produit 4.12.1. Créer d'ici 2010 un centre d'échange d'informations sur les guides taxonomiques et autres outils d'identification des pollinisateurs, peuplé avec toutes les informations disponibles. Les acteurs pourraient inclure la FAO, EOL, le Système mondial d'information sur la biodiversité (GBIF), Species 2000 et ITIS Catalogue of Life, CBOL, BioNET-INTERNATIONAL, les taxonomistes, le mécanisme du centre d'échange.

Produit 4.12.2. Produire d'ici à 2012 des clés pour tous les genres d'abeilles de la planète. Les acteurs pourraient inclure la FAO, les institutions taxonomiques.

Produit 4.12.3. Élaborer et commencer à expérimenter d'ici à 2010 les codes-barres ADN en tant que système d'identification de taxons pilotes (p.ex. mouches à fruit téphritides ou cochenilles coccines) aux fins d'inspections agricoles aux frontières. Les acteurs pourraient inclure les gouvernements nationaux, le CBOL, BioNET-INTERNATIONAL et les taxonomistes.

Activité programmée 13 : Diversité biologique des montagnes

Produit 4.13.1. Établir d'ici à 2012 des listes d'organismes connus dans les zones montagneuses. Les acteurs pourraient inclure le Système mondial d'information sur la biodiversité (GBIF), GMBA.

Produit 4.13.2. Utilisant des données de spécimens, identifier d'ici à 2010 les risques posés par les changements climatiques dans les zones protégées des régions montagneuses et fournir des informations en vue de réduire l'impact de ces changements sur les petites aires protégées. Les acteurs pourraient inclure le Système mondial d'information sur la biodiversité (GBIF), les institutions écologiques, CONABIO.

Produit 4.13.3. Identifier, d'ici à 2010, six à dix zones prioritaires pour améliorer la recherche sur la diversité biologique des montagnes de chaque continent. Les acteurs pourraient inclure les gouvernements nationaux, les institutions écologiques.

Activité programmée 14 : Diversité biologique insulaire

Produit 4.14.1. Faire d'ici à 2010, selon que de besoin, des contributions taxonomiques aux buts et aux objectifs définis dans le programme de travail sur la diversité biologique insulaire (décision VIII/1, annexe), en particulier les buts 1-4, 6, 8 et 10. Les acteurs pourraient inclure les gouvernements nationaux, les institutions taxonomiques et les institutions spécialisées.

Produit 4.14.2. En coopération avec le mécanisme de coordination de l'Initiative taxonomique mondiale, élaborer d'ici à 2012 des projets destinés à évaluer et surveiller des espèces indicatrices de la diversité biologique insulaire, en donnant la priorité aux projets relatifs aux effets des changements climatiques et des espèces exotiques envahissantes. Les acteurs pourraient inclure PACINET, BioNET-INTERNATIONAL.

Objectif opérationnel 5. Dans le cadre du programme de travail sur les questions intersectorielles visées par la Convention, fixer des objectifs essentiels en matière de taxonomie de façon à produire les informations nécessaires à la prise de décisions dans le domaine de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique et de ses éléments constitutifs

Activité programmée 15. Accès et partage des avantages

Produit 5.15.1. Fournir d'ici la dixième réunion de la Conférence des Parties des lignes directrices sur les avantages de la taxonomie dans le contexte de l'accès et du partage des avantages et faire une ébauche des dispositions des obligations internationales en vigueur relatives au consentement préalable donné en connaissance de cause et les accords de transfert de matériel pour les institutions taxonomiques. Les acteurs pourraient inclure les gouvernements nationaux, le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, les institutions taxonomiques.

Produit 5.15.2. Convoquer, avant et au moment de la réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques précédant la dixième réunion de la Conférence des Parties au plus tard, un atelier international des autorités nationales compétentes et des correspondants nationaux de l'Initiative taxonomique mondiale et de l'accès et du partage des avantages pour débattre des obstacles au transfert international de biomatériels à des fins de recherche non commerciale, conformément à la législation nationale et aux obligations internationales en vigueur relatives au consentement préalable en connaissance de cause. Les acteurs pourraient inclure le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, EDIT,

CETAF, NSCA, les institutions taxonomiques, CBOL, BioNET-INTERNATIONAL, Species 2000 et ITIS Catalogue of Life.

Produit 5.15.3. Diffuser d'ici à 2010 des informations facilement et clairement accessibles sur la législation nationale pertinente, les moyens d'obtenir des permis de collecte, le mouvement transfrontière, la recherche et d'autres questions relatives au travail sur les spécimens dans le cadre de l'Initiative taxonomique mondiale. Les acteurs pourraient inclure les Parties, par l'intermédiaire des correspondants nationaux de la Convention sur la diversité biologique, les autorités compétentes nationales, le mécanisme du centre d'échange.

Activité programmée 16 : Espèces exotiques envahissantes

Produit 5.16.1. Fournir d'ici à 2010 des listes et des informations relatives aux espèces exotiques envahissantes pour tous les pays. Les acteurs pourraient inclure le Système mondial d'information sur la biodiversité (GBIF), UICN-ISSG, BioNET-INTERNATIONAL, GISIN, Species 2000 et ITIS Catalogue of Life.

Produit 5.16.2. Fournir d'ici à 2012 à l'intention des services de douanes et de quarantaine des informations taxonomiques pertinentes aux niveaux nationale et régional sur les espèces exotiques envahissantes (outils d'identification dont des clés et des codes à barres ADN). Les acteurs pourraient inclure les gouvernements nationaux, BioNET-INTERNATIONAL, le Programme mondial sur les espèces envahissantes (GISP), UICN-SSG, CABI.

Produit 5.16.3. Identifier d'ici à 2012 les espèces qui risquent le plus de devenir des espèces exotiques envahissantes et préparer des informations de douane et de quarantaine comme le décrit l'annexe de la décision VIII/3 (activités programmées additionnelles). Les acteurs pourraient inclure le Programme mondial sur les espèces envahissantes (GISP), GISIN, Fishbase, le Système mondial d'information sur la biodiversité (GBIF), Species 2000, ITIS Catalogue of Life, BioNET-INTERNATIONAL.

Produit 5.16.4. Achever d'ici à 2010 le système d'information en ligne pour les espèces envahissantes réelles et potentielles de chaque continent et déterminer les menaces posées par de futures espèces envahissantes potentielles. Les acteurs pourraient inclure le Programme mondial sur les espèces envahissantes (GISP), GISIN, Species 2000 et ITIS Catalogue of Life, Global Invasive Species Database, le groupe de spécialistes de l'UICN sur les requins (SSG).

Produit 5.16.8. Corréler et gérer d'ici à 2010 la taxonomie actualisée de toutes les espèces envahissantes connues, répondant à l'appel de la stratégie globale du Programme mondial sur les espèces envahissantes. Les acteurs pourraient inclure le Programme mondial sur les espèces envahissantes (GISP), BioNET-INTERNATIONAL, CABI, le Système mondial d'information sur la biodiversité (GBIF), Species 2000 et ITIS Catalogue of Life.

Produit 5.16.9. Élaborer des protocoles (y compris la précision et la rapidité) pour l'identification des espèces exotiques envahissantes, de préférence en mettant à profit les normes pertinentes de la Convention internationale pour la protection des végétaux déjà en place et en cours d'élaboration. Les protocoles devraient être adoptés avant 2010. Les acteurs pourraient inclure le GIEC, le Secrétariat de la CDB, BioNET-INTERNATIONAL, Species 2000 et ITIS Catalogue of Life.

Produit 5.16.10. Produire et diffuser d'ici à 2010 les clés d'identification des espèces exotiques envahissantes connues associées à une voie d'invasion clé au moins. Les acteurs pourraient inclure le GIEC et BioNET-INTERNATIONAL.

Activité programmée 17 : Appui à la mise en œuvre de l'article 8 j)

Produit 5.17.1. Travailler avec les communautés autochtones et identifier d'ici à 2020 les connaissances taxonomiques autochtones à incorporer dans l'architecture mondiale des noms, conformément à la législation nationale et aux obligations internationales en vigueur relatives au consentement préalable en connaissance de cause. Les acteurs pourraient inclure le Système mondial d'information sur la biodiversité (GBIF).

Activité programmée 18. Appui à l'approche par écosystème et aux travaux de la Convention sur la diversité biologique, notamment les études d'impact, la surveillance et les indicateurs.

Produit 5.18.1. Créer d'ici à 2012 des outils d'utilisation de données numérisées géoréférencées de spécimens et d'observation dans les cartes de répartition et les modèles de niches écologiques et les mettre à la disposition des utilisateurs dans le cadre des évaluations. Les acteurs pourraient inclure le Système mondial d'information sur la biodiversité (GBIF).

Activité programmée 19 : Aires protégées

Produit 5.19.1.: Fournir d'ici à 2010 pour chaque aire protégée des inventaires sur au moins les mammifères, les oiseaux, les reptiles, les amphibiens, les poissons et les papillons (décision VIII/24, paragraphes 44 a) et 44 c)). Les acteurs pourraient inclure les Parties et les gouvernements.

Produit 5.19.2. Automatiser d'ici à 2010 l'établissement de listes des taxons de la liste rouge de l'UICN-Union mondiale pour la nature pour toutes les aires protégées avec les catégories Ia, Ib et II et, d'ici à 2016 pour toutes les zones protégées. Les acteurs pourraient inclure l'UICN, le Système mondial d'information sur la biodiversité (GBIF).

- *Produit 5.19.3.* Créer un projet pilote pour démontrer l'identification des habitats et arrêter les priorités pour établir de nouvelles zones protégées, par le biais de la planification de la distribution des espèces aux niveaux local, national et régional à identifier et diffuser d'ici à 2009 au moyen du mécanisme du centre d'échange. Les acteurs pourraient inclure les Parties, les institutions taxonomiques et écologiques.
